

DECRET D/2014/N° 102 PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES
AU MINISTERE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant Principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret D/2014/PRG/SGG du 18 Janvier 2014 Portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 Portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 Portant Nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Secrétaire Général** : Monsieur Mohamed Amirou CONTE, Administrateur Civil ;
2. **Chef de Cabinet** : Monsieur Laye SIDIBE, précédemment Conseiller chargé des Arts et Lettres ;

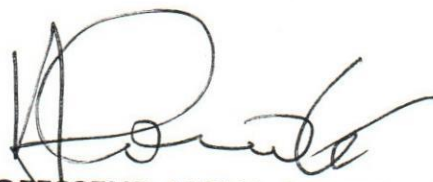
3. Conseiller Principal chargé du Développement Culturel International : Monsieur Souleymane Koly KOUROUMA, Dramaturge, Metteur en scène ;
4. Conseiller Juridique : Monsieur Kerfalla MAKANERA, confirmé ;
5. Conseiller chargé des Arts et Lettres : Madame Oumou Tély DIALLO, précédemment Directrice Adjointe du Centre Culturel Franco- Guinéen ;
6. Conseiller Technique : Monsieur Mohamed Aly SOUMAH, Membre de la Société civile ;
7. Conseiller chargé de Missions : Monsieur Abdoulaye DIALLO, précédemment Chargé des Relations Extérieures ;
8. Inspecteur Général : Monsieur M'Bemba CAMARA, précédemment Inspecteur Général Adjoint ;
9. Inspecteur Général Adjoint : Monsieur Mohamed BANGOURA, Administrateur Civil ;
10. Attaché de Cabinet : Monsieur Djibril KAKE, Administrateur Civil ;
11. Directeur National du Patrimoine Culturel et Historique : Monsieur Mamadi Koba CAMARA, confirmé ;
12. Directeur National Adjoint du Patrimoine Culturel et Historique : Monsieur Aboubacar Sidiki CONDE, précédemment Chef de la Division Conservation et Restauration du Patrimoine ;
13. Directeur National Des Arts : Monsieur Jean Baptiste WILLIAMS, confirmé ;
14. Directeur National Adjoint des Arts : Monsieur Ansoumane CONDE, Administrateur Culturel ;
15. Directeur National des Lettres et de la Lecture Publique : Monsieur Idrissa CAMARA, précédemment Directeur National Adjoint des Lettres et de la Lecture Publique ;
16. Directeur National Adjoint des Lettres et de la Lecture Publique : Monsieur Amadou BAH, en service à la Direction Nationale des Arts;

17. Directeur Général du Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs : Monsieur Abass BANGOURA, précédemment Directeur Général Adjoint du Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs ;
18. Directeur Général Adjoint du Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs : Monsieur Allassane Souré MARA, Juriste ;
19. Directeur Général de l'Agence Guinéenne de Spectacles : Monsieur Malick KEBE, confirmé ;
20. Directeur Général Adjoint de l'Agence Guinéenne de Spectacles : Monsieur Alpha TRAORE, Producteur de Musique ;
21. Directeur Général de l'Office National du Cinéma, de la Vidéo et de la Photo de Guinée (ONACIG) : Monsieur Mohamed CAMARA, confirmé ;
22. Directeur Général Adjoint de l'Office National du Cinéma, de la Vidéo et de la Photo de Guinée (ONACIG) : Monsieur Cheick Tidiane CAMARA, Administrateur de Cinéma ;
23. Directeur Général du Centre International de Percussions (CIP) : Monsieur Amine TOURE, confirmé ;
24. Directrice Générale Adjointe du Centre International de Percussions (CIP) : Madame Djéné CONDE, précédemment Chef Division Arts Visuels à la Direction Nationale des Arts ;
25. Directeur Général du Fonds de Développement et d'Aide à la Culture (FODAC) : Monsieur Saifoulaye Téliwel DIALLO, confirmé ;
26. Directeur Général Adjoint du Fonds de Développement et d'Aide à la Culture (FODAC) : Monsieur Pépé KOIVOGUI, précédemment Directeur Général du Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs ;
27. Directrice Générale du Musée Nationale de Guinée : Madame Kadé SECK, confirmée ;
28. Directeur Général Adjoint du Musée Nationale de Guinée : Monsieur Pépé Séverin THEA, confirmé ;

29. Directeur Général de la Bibliothèque Nationale de Guinée : Monsieur Baba Cheick SYLLA, confirmé ;
30. Directrice Générale Adjointe de la Bibliothèque Nationale de Guinée : Madame Banelle KASSE, confirmée ;
31. Directeur Général du Centre de Lecture Publique et d'Animation Culturelle : Monsieur Cheick Chérif CAMARA, confirmé ;
32. Directeur Général Adjoint du Centre de Lecture Publique et d'Animation Culturelle : Monsieur Souleymane SYLLA, confirmé ;
33. Directrice Adjointe du Centre Culturel Franco-Guinéen : Madame Marie SOMPARE, Animatrice Culturelle, Spécialiste en Communication d'entreprises.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 MAI 2014



PROFESSEUR ALPHA CONDE